

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Date de création** 10.11.2010
- **Nom du produit:** trifluoroacetic acid
- **Code du produit:** 2023
- **Numéro CE:**
200-929-3
- **Numéro index:**
607-091-00-1
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119548396-29-XXXX
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels
- **Étape du cycle de vie IS** Utilisation sur sites industriels
- **Secteur d'utilisation**
SU9 Fabrication de substances chimiques fines
SU0 Autre
SU0 : production d'ingrédients pharmaceutiques actifs (API)
- **Catégorie de processus**
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Chimiques pour la recherche, le développement, la fabrication, produit chimique de laboratoire pour analyse.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Biosolve Chimie
20 Rue Roger Husson, 57260 Dieuze, France
Tel: +33 3 878 675 80/81/82/83/84/85
Email: info@biosolvechimie.com
- Biosolve B.V.
Leenderweg 78, 5555 CE Valkenswaard, the Netherlands.
Tel: +31-(0)40-2071300
Fax: +31-(0)40-2048537
Email: info@biosolve-chemicals.com

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 1)

- Service chargé des renseignements: Département de la sécurité du produit.

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Liste de contact des organismes désignés pour obtenir des informations relatives à l'intervention sanitaire d'urgence, conformément à l'art. 45(1) Règl. (CE) n° 1272/2008.

Voir sur <https://poisoncentres.echa.europa.eu/appointed-bodies>

Service d'assistance : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>.

Pour plus d'informations, voir la section 16.

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4

H332 Nocif par inhalation.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 2)

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

trifluoroacetic acid

· Code(s) d'identification

· **Numéro CE:** 200-929-3

· **Numéro index:** 607-091-00-1

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 3)

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 4)

*	<h3 style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage</h3> <ul style="list-style-type: none">- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage:- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.
*	<h3 style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle</h3> <ul style="list-style-type: none">- 8.1 Paramètres de contrôle<ul style="list-style-type: none">- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant- DNEL<ul style="list-style-type: none">Données pour les travailleursEffets locaux<ul style="list-style-type: none">Long terme : (DNEL) 2,67 mg/m³ toxicité aiguë (Exposition par INHALATION) Aiguë / court terme : (DNEL) 16 mg/m³ toxicité aiguëDonnées pour la POPULATION GÉNÉRALE Effets systémiques<ul style="list-style-type: none">Long terme : (DNEL) 42 µg/kg pc/jour toxicité à dose répétée (exposition ORALE)- PNEC<ul style="list-style-type: none">Danger pour les organismes aquatiques<ul style="list-style-type: none">Eau douce 560 µg/LRejets intermittents (eau douce) 2,37 mg/L Eau de mer 56 µg/LRejets intermittents (eau de mer) -Station d'épuration des eaux usées (STP) 83,2 mg/L Sédiments (eau douce) 2,36 mg/kg de sédiments dwSédiments (eau de mer) 236 µg/kg de sédiments dw Danger pour l'airAir Aucun danger identifiéDanger pour les organismes terrestres<ul style="list-style-type: none">Sol 4,7 µg/kg de sol dwDanger pour les prédateurs<ul style="list-style-type: none">Empoisonnement secondaire Pas de potentiel de bioaccumulation- Remarques supplémentaires:<ul style="list-style-type: none">Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.<ul style="list-style-type: none">- 8.2 Contrôles de l'exposition<ul style="list-style-type: none">- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle- Mesures générales de protection et d'hygiène:<ul style="list-style-type: none">Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.Eviter tout contact avec les yeux.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 5)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Filtre B

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un masque respiratoire complet avec filtre à particules P3 (EN 143).

- Utiliser un masque respiratoire lors d'opérations impliquant une exposition potentielle aux vapeurs du produit.

- Type de filtre recommandé : B

- Appareil respiratoire autonome en cas de : 1) d'importantes émissions incontrôlées, 2) d'oxygène insuffisant, 3) le masque et la cartouche n'offrent pas une protection adéquate.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

contact complet :

Matériau du gant : caoutchouc-butyle

Épaisseur du gant : 0,7 mm

Temps de rupture : > 480 min

Contact avec les éclaboussures :

Matériau du gant : latex naturel

Épaisseur du gant : 0,6 mm

Temps de rupture : > 60 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 6)

· Protection du corps:

- Vêtement de protection résistant aux acides
Tablier résistant aux produits chimiques
- Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter : tablier, bottes, néoprène

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Piquante

· Seuil olfactif:

Pas de données disponibles

· Point de fusion/point de congélation:

-15 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

73 °C

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Pas de données disponibles

· Inférieure:

Pas de données disponibles

· Supérieure:

>100 °C

· Point d'éclair

Pas de données disponibles

· Température de décomposition:

0,45

· pH

· Viscosité:

1,8 mPas

· Dynamique à 20 °C:

· Solubilité

1000 g/l

· l'eau à 20 °C:

0,5

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

141 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

1,49 g/cm³

· Densité à 20 °C:

Pas de données disponibles

· Densité relative

Pas de données disponibles

· Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Liquide

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Pas de données disponibles

· Température d'inflammation:

Le produit n'est pas explosif.

· Propriétés explosives:

114,02 g/mol

· Masse moléculaire

· Changement d'état

· Taux d'évaporation:

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 7)

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Molecular Formula	CF ₃ COOH

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	200 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 8)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:

- Toxicité par administration répétée

Toxicité à doses répétées : Orale

Dans l'étude orale de 90 jours avec des rats Wistar, la substance d'essai trifluoroacétate de sodium a été administrée à des rats mâles et femelles à des doses de 160, 1600 et 16000 ppm par voie alimentaire. Sur la base des effets observés (augmentation du poids du foie, changements histopathologiques dans le foie et changements dans les paramètres hématologiques, la biochimie clinique et l'analyse d'urine), la NOAEL a été fixée à 160 ppm.

Toxicité par doses répétées : Inhalation

Dans une étude d'inhalation subchronique, des rats et des cobayes ont été exposés à un mélange de vapeurs et d'aérosols d'acide trifluoroacétique (concentrations comprises entre 0,025 et 0,05 mg/L ou 0,4 et 0,7 mg/L). Les animaux ont été exposés 4 heures par jour (six jours par semaine) pendant une période de 5 (rats) ou 4 (cobayes) mois. Il n'y a pas d'informations détaillées sur la conception de l'étude.

Les animaux exposés ont montré des signes sévères d'irritation des voies respiratoires et des yeux. Des effets ont également été observés au niveau du foie et des reins et les animaux ont présenté une perte de poids.

Dans cette étude, il n'y a pas de NOAEL.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le produit chimique testé n'est pas mutagène pour les souches TA100 et TA98 de *S. typhimurium* en présence et en l'absence d'activation métabolique.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

Toxicité aquatique :

CE50 (48h) >1200 mg/L (*Daphnia magna*) (Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques- RA)

>999g/L (*Daphnia magna*) (expérimental)

LC50 (96 h) > 999 mg/L (*Danio rerio*) (Toxicité à court terme pour les poissons-RA)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit chimique testé a montré une dégradation de 0 % dans un test en bouteille fermée en utilisant des boues activées secondaires comme inoculum en 28 jours. Sur la base de ces résultats, il est conclu que le produit chimique testé n'est pas biodégradable.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 9)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

La substance devrait avoir un faible potentiel de bioaccumulation d'après son log Kow de 0,79 à 25°C.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Les résultats des tests d'adsorption/désorption montrent que le produit chimique testé est faiblement absorbé par le sol et est considéré comme un composé organique mobile dans la majorité des sols étudiés. Le Kd varie entre 0,17 et 20 L/kg pour les sols organiques et minéraux (l'horizon organique présentant une rétention plus importante), ce qui donne une moyenne géométrique de 0,94 L/kg (SD=4,86, n= 20).

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP8	Corrosif
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN2699

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 10)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

· IMDG, IATA

UN2699 ACIDE TRIFLUORACÉTIQUE
TRIFLUOROACETIC ACID

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

· Étiquette

8 (C3) Matières corrosives.

8

· IMDG, IATA



· Class

· Label

8 Matières corrosives.

8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

I

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 88

· No EMS:

F-A,S-B

· Segregation groups

(SGG1) Acids

· Stowage Category

B

· Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

· Handling Code

SW2 Clear of living quarters.

· Segregation Code

H2 Keep as cool as reasonably practicable

SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.

SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

0

· Quantités limitées (LQ)

Code: E0

· Quantités exceptées (EQ)

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport

1

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 11)

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 <i>Not permitted as Excepted Quantity</i>

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 75
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (*Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3*)
la substance n'est pas comprise
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
la substance n'est pas comprise
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department
- **Contact:**
Austria Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) (+43) 1 406 43 43

*Belgium Centre Antipoisons (+32) 070 245 245
Antigifcentrum 070 245 245 (+32)*

*Bulgaria Национален токсикологичен информационен център
Многопрофилна болница за активно лечение и специална медицина "Н.И.Пирогов" (+359) 2 9154 233*

Croatia Centar za kontrolu otrovanja (+385) 01 2348 342

Cyprus Υπουργείο Εργασίας, Πρόνοιας και Κοινωνικόν Ασφαλίσεων

(suite page 13)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 12)

Τμήμα Επιθεώρησης Εργασίας 1401

Czech Republic Toxikologické informační středisko (+420) 224 919 293, +(420) 224 915 402

Denmark Giftiljen: +45 8212 1212

Estonia Terviseameti mürgistusteabekeskuse 16662, (+372) 7943 794

Finland Myrkytystietokeskus 0800 147 111, 09 471 977

France ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Germany Giftnotruf der Charité, Berlin: 030/19240

Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZ-Nord) :0551/19 240

Informationszentrale gegen Vergiftungen Zentrum für Kinderheilkunde Universitätsklinikum Bonn: 0228/19240

Giftnotruf Erfurt Gemeinsames Giftinformationszentrum der Länder Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen: 0361/730 730

Informations- und Beratungszentrum für Vergiftungsfälle Klinik für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum des Saarlandes: 06841/19240

Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen - Klinische Toxikologie - Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz: 06131/19240

Vergiftungs-Informations-Zentrale Zentrum für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum: 0761/19240

Giftnotruf München Toxikologische Abteilung der II. Med. Klinik und Poliklinik: 089/19240

Great Britain Members of the public seeking specific information on poisons should contact: In England and Wales: NHS 111 - dial 111 In Scotland: NHS 24 - dial 111

Greece Κέντρο Δηλητηριάσεων (+30) 2107793777

Hungary Országos Kémiai Biztonsági Intézet (OKBI) +(36)-80-201-199

Iceland LANDSPITALI - THE NATIONAL UNIVERSITY HOSPITAL Tel. (+354) 543 1000

Ireland National Poisons Information Centre: +353 (1) 809 2166 (8.00 a.m. to 10.00 p.m. 7 days a week)
Healthcare Professionals: +353 (1) 809 2566 (24 hour service)

(suite page 14)

FR



Page : 14/15

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 13)

*Italy Istituto Superiore di Sanità (ISS) +390649906140
CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma Tel. (+39) 06.6859.3726
CAV "Azienda Ospedaliera Università di Foggia" – Foggia Tel. 800.183.459
CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" – Napoli Tel. (+39) 081.545.3333
CAV Policlinico "Umberto I" – Roma Tel. (+39) 06.4997.8000
CAV Policlinico "A. Gemelli" – Roma Tel. (+39) 06.305.4343
CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica – Firenze Tel. (+39) 055.794.7819
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia Tel. (+39) 0382.24.444
CAV Ospedale Niguarda – Milano Tel. (+39) 02.66.1010.29
CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII – Bergamo Tel. 800.88.33.00
CAV Centro antiveneni Veneto – Verona Tel. 800.011.858*

Latvia Latvijas Vides, ģeoloģijas un meteoroloģijas centrs (+371) 67032600

Lithuania Apsnuodijimų informacijos biuras +370 (5) 2362052

Luxembourg Antigifcentrum / Centre antipoisons (+352) 8002 5500

The Netherlands Nationaal Vergiftigingen Informatie +31 (0)88 755 8000

Norway Giftinformasjonen 22 59 13 00

Poland Biuro do spraw Substancji Chemicznych +48 42 2538 400

Portugal Centro de informação antivenenos 800 250 250

Romania Institutul Național de Sănătate Publică +40213183606

Slovakia Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (+421) 2 5477 4166

Slovenia Urad Republike Slovenije za kemikalije +38614006051

Spain Instituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses (INTCF) (+34) 91 562 04 20

Sweden Giftinformationscentralen (+46) 10 456 6700

Switzerland Tox Info Suisse 24-h-Notfallnummer: 145 (aus dem Ausland: +41 44 251 51 51) Auskunft: +41 44 251 66 66

- Date de la version précédente: 21.05.2024

- Numéro de la version précédente: 7

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 15)

FR



Page : 15/15

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 25.05.2025

Nom du produit: trifluoroacetic acid

(suite de la page 14)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR